

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR STEPHANE MAZURAI
SECRETAIRE DE SECTION INTERCO CFDT DE LA REGION
NORMANDIE
HOTEL DE REGION
5 RUE ROBERT SCHUMAN
CS 21129
76174 ROUEN CEDEX

Objet du dossier : Réponse au courrier du 5 octobre
2021 dialogue social et lancement d'une négociation

Votre dossier n° / D22-00918 est suivi par

Guilaine HEDOUIN

+33232768591 / Guilaine.HEDOUIN@normandie.fr

Direction Vies au Travail

Caen, le **21 FEV. 2022**

Monsieur le Secrétaire,

Par un courrier daté du 6 octobre 2021, vous attirez mon attention sur le dialogue social au sein de la Région en vous appuyant sur :

- les modalités définies ensemble dans le cadre de la charte du dialogue social,
- les textes juridiques pour étayer votre demande et notamment sur l'ordonnance du 17 février 2021 n° 2021-174. Ce dernier texte précise en son article 8 qu'elles sont tenues de répondre à une demande d'ouverture de négociations dans un premier temps, par l'accusé de réception de la requête puis par l'organisation de négociations elles-mêmes.

Depuis l'adoption de la charte en 2018, la Région élabore en collaboration avec vous un agenda social. Vous y contribuez en proposant des thématiques et en indiquant leur degré de priorité. La thématique du Maintien et du retour en emploi a été proposée en 2021 et comme annoncé par mail du 31 mai, il n'a pas été possible de bien préparer le sujet compte tenu des impératifs liés à la crise sanitaire et à la conduite du projet de réorganisation des services RH. La CFDT a proposé que cette thématique puisse être mise en agenda pour 2022. Je vous annonce que mes services ont déjà entamé la réflexion pour vous proposer un groupe de travail dans les conditions définies par la charte.

Concernant la discrimination, comme vous le savez, l'article 6 de la loi du 6 août 2019 prévoit la mise en place par les collectivités d'un dispositif de signalement et de lutte contre les discriminations ainsi qu'un plan d'action sur l'égalité femme/homme. La Région a entamé avec vous une négociation sur le plan d'action égalité femme/homme. Tous les ans, un rapport vous est présenté en Comité Technique pour vous informer de la situation.

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Pour le premier sujet, l'élaboration et l'implémentation d'un dispositif de signalement et de lutte contre les discriminations, il m'a semblé judicieux de travailler à l'acculturation (information et sensibilisation) et à la mise en place d'un diagnostic partagé avant d'entamer une phase de négociation sous forme de groupe de travail. Cette précaution était nécessaire parce que le sujet est complexe et peut donner lieu, plus que tout autre, à des malentendus, des contresens, à des raccourcis ou réveiller des ressentis.

En partant d'un travail commun de définition, il était possible d'éviter ces écueils. Avec le même souci d'aborder ce sujet le plus pertinemment possible, j'ai procédé à l'embauche d'un apprenti pour entamer la démarche et je souhaite qu'un chargé de projet soit affecté pour suivre la thématique et le traiter dans toute sa complexité.

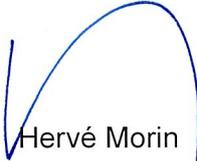
C'est donc un processus en trois temps dont les deux premiers ont été animés par un apprenti, Monsieur Mauge :

- partager une culture commune sur la question,
- définir des axes de réflexion voire de travail,
- négocier un plan d'actions.

Le déroulement qui vient d'être présenté fait que la troisième phase, l'élaboration d'un plan d'actions, est imminente et fera l'objet de groupes de travail au cours de l'année 2022. Il ne s'est donc pas agi de vous départir de vos prérogatives ou de limiter le dialogue social, au contraire ce sujet étant primordial, j'ai voulu qu'il soit traité en associant le plus grand nombre à la réflexion et en définissant avec les élus du personnel le plan d'actions. La procédure exposée par les termes de l'ordonnance n'a pu être respectée comme elle aurait pu l'être compte tenu du contexte, mais les services ont pu en échanger avec vous lors de différentes réunions et en particulier dans le cadre de l'élaboration de l'agenda social 2022. Je vous confirme que sur le fond, ce sujet de négociation sollicité y figurera.

Je tiens à vous assurer sur mon intention de respecter le dialogue social au sein de la Collectivité. Il en va de la qualité du service public régional et de la qualité de vie des agents de la Région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hervé Morin